



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agrobiologie

Question écrite n° 69329

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le dossier de l'agriculture biologique. Ce mode de production agricole est actuellement très prisé par les consommateurs français. Or, la production « biologique » française n'arrive pas à satisfaire la demande, faisant ainsi les beaux jours de la grande distribution qui profite sans vergogne de cette situation pour pratiquer des prix prohibitifs. Dans cette situation, ce ne sont bien évidemment pas les agriculteurs qui profitent des marges bénéficiaires. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer, à la fois, la politique que le Gouvernement entend mener afin d'accroître de façon significative la production française de produits agricoles biologiques et celle qu'il entend développer afin d'inciter les producteurs concernés à ouvrir des points de vente indépendants partout en France en vue d'établir une véritable concurrence dans ce secteur.

Texte de la réponse

Selon une étude commanditée par l'Institut national de la recherche agronomique en 1999, les produits issus de l'agriculture biologique sont plus chers que les produits conventionnels de 30 % en moyenne. Cette différence de prix s'explique, d'une part, par un mode de production qui fait davantage appel à la main-d'oeuvre et qui entraîne des rendements plus faibles. D'autre part, les réseaux de collecte et de distribution des produits de l'agriculture biologique sont encore insuffisamment développés, et les faibles volumes produits et transformés laissent peu de place aux économies d'échelle. Afin de remédier au déficit de production en France, le ministère de l'agriculture et de la pêche a mis en place en 1998 un plan pluriannuel de développement de l'agriculture biologique. Les actions conduites dans ce cadre ont permis le doublement des surfaces en agriculture biologique en France. Par ailleurs, plus de 2 000 contrats territoriaux d'exploitation ont été signés pour favoriser la conversion à l'agriculture biologique. Comparativement à la situation qui prévaut dans d'autres pays européens, la distribution de produits issus de l'agriculture biologique en France se caractérise par l'importance du chiffre d'affaires réalisé par la distribution spécialisée. Ainsi, 47 % (en valeur) des produits de l'agriculture biologique sont commercialisés dans des grandes et moyennes surfaces, 43 % dans des magasins spécialisés et 10 % en vente directe.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69329

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6675

Réponse publiée le : 11 février 2002, page 693